

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 10 octobre 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Est aussi présente, M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière.

### **Assemblée de consultation publique Premier projet de règlement n° 92-2005-80**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales ».

Le maire, M. Guy Benjamin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 30 août dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 21 septembre dernier.

M. Benjamin cède la parole à M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière.

M<sup>e</sup> François poursuit en exposant les modifications apportées par ce projet de règlement qui contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption de ce règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

### **Résolution 2023-10-273**

#### **Procès-verbal du 12 septembre 2023 / Adoption**

Une copie du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Résolution 2023-10-274**

**Comptes payés, payables et recevables / Approbation**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S11126 à S11129 S11200 à S11216 61235 à 61242 61278 à 61326	691 768,92 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S11226 à S11284 61337 à 61360	213 635,41 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n <sup>os</sup> 3FD000129 à 3FD000130	23 969,68 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions**

**Résolution 2023-10-275**

**Dépôt de documents**

---

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Honoraires supplémentaires d'ingénierie d'une somme de 4 600 \$ plus les taxes pour l'ajout d'une pompe incendie dans le projet d'un nouvel Aréna à Génecor Experts-Conseils inc. de Québec, tel qu'il appert dans le document daté du 13 septembre 2023.
- Mandat de services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel du service des Travaux publics par Réseau Conseil des Sages Montérégie inc. de Saint-Hyacinthe pour la somme de 8 300 \$ taxes incluses, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du mois d'août 2023.
- Octroi d'un contrat pour l'aménagement supplémentaire de coffres du nouveau camion incendie à 1200 degrés Techno Feu inc. de Saint-François-du-Lac pour le prix de 6 763,45 \$ plus les taxes, tel qu'il appert sur la facture n° FC10019113 datée du 7 septembre 2023.

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

#### Résolution 2023-10-276

##### Poste de secrétaire-réceptionniste / Entérinement de l'embauche

**Considérant** l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Mélanie Viens, au poste de secrétaire-réceptionniste, laquelle est entrée en fonction le 19 septembre 2023.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 19 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-277

##### Poste de technicienne à la Comptabilité / Permanence

**Considérant** que M<sup>me</sup> Mélanie Dion a été embauchée et est entrée en fonction le 20 mars 2023 au poste de technicienne à la Comptabilité et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant** que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M<sup>me</sup> Mélanie Dion au poste de technicienne à la Comptabilité rétroactivement au 20 septembre 2023 avec tous les avantages rattachés à ce poste temps plein, col blanc.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-278

##### Poste de préposée à l'immatriculation au point de services Société d'Assurance Automobile du Québec / Entérinement de l'embauche

**Considérant** l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de préposé à l'immatriculation au point de services de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ);

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Diane Beauregard, au poste de préposée à l'immatriculation au point de services de la SAAQ, laquelle est entrée en fonction le 25 septembre 2023.

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

La rémunération associée à ce poste col blanc, temps plein, est établie selon la grille en vigueur de l'échelon 3 de la classe d'emploi.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 25 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-279

#### **Règlement municipal n° 159-02 modifiant le règlement n° 159 et amendement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 / Adoption**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 306 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement municipal n° 159-02 sont dûment accomplies;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement municipal n° 159-02 modifiant le règlement n° 159 et amendement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-280

#### **Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville – Budget révisé n<sup>os</sup> 1 à 6 (annule et remplace les résolutions n<sup>os</sup> 2023-07-216 et 2023-08-239) / Approbation**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'approuver les révisions budgétaires n<sup>os</sup> 1 à 6 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, comme suit :

Révision n°	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2023-03-17	15 128	15 437
2	2023-03-28	15 437	15 698
3	2023-01-05	15 698	15 533
4	2023-05-29	15 533	14 345
5	2023-08-04	s/o	s/o
6	2023-08-29	15 345	14 372

**Et résolu également** que la présente résolution annule et remplace les résolutions n<sup>os</sup> 2023-07-216 et 2023-08-239.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Résolution 2023-10-281**

**Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire  
- Bail / Renouvellement pour 2024**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, du renouvellement du bail pour l'année 2024 comme suit:

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de Ville, soit fixé à 145 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-10-282**

**Fondation du Centre hospitalier de Granby – Soirée-bénéfice le  
20 octobre / Achat billet**

---

**Il est proposé par**

**Et résolu** de contribuer à la soirée-bénéfice du 20 octobre prochain de la Fondation Centre hospitalier de Granby par l'achat d'un billet au coût de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-10-283**

**Cahier spécial sur Saint-Césaire dans la Voix de l'Est / Espace  
publicitaire**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de réserver un espace publicitaire d'une demi-page couleur dans la Voix de l'Est pour le prix de 1 115 \$ plus les taxes, dans le cadre du cahier spécial sur la Ville de Saint-Césaire pour la parution le 4 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-10-284**

**Opération Nez Rouge 2023 / Octroi d'une commandite**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer une commandite de 200 \$ à Opération Nez Rouge région Granby pour leur édition 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

#### Résolution 2023-10-285

### **Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada / Appui**

**Considérant** que le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande un appui dans ses demandes décrites dans sa résolution n° CA-2023-08-24/05, auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que soit conclue une entente rapide pour assurer la reconduction de l'important programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) et la contribution du Québec pour la période 2024 – 2028;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie la Fédération québécoise des municipalités dans ses demandes et démarches, en référence à sa résolution n° CA-2023-08-24/05, auprès des gouvernements du Québec et du Canada :

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**Et résolu également** de transmettre copie de la présente résolution de la Ville de Saint-Césaire, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, M<sup>me</sup> Chrystia Freeland, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-286

### **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Appui**

**Considérant** que la MRC de Mékinac demande un appui dans ses demandes décrites dans sa résolution la résolution n° 23-08-201 auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin que soit modifiée une exigence des modalités d'application pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), soit celle d'allouer les deux tiers de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie la MRC de Mékinac dans ses demandes et démarches, en référence à sa résolution n° 23-08-201, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD):

- de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de retirer la nouvelle exigence d'allouer les deux tiers de l'aide financière accordée, à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant et de redonner aux municipalités l'autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2;

**Et résolu également** de transmettre copie de la présente résolution de la Ville de Saint-Césaire, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, à la MRC de Mékinac, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-287

**Projet de loi n° 392 - *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gazières sur les autres usages du territoire* / Appui**

**Considérant** que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande un appui dans sa demande auprès du gouvernement afin que celui-ci adopte rapidement le Projet de loi n° 392 – *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gazières sur les autres usages du territoire*, lequel projet de loi a pour objet de modifier le régime minier québécois afin de suspendre la délivrance de nouveaux claims miniers pour une période de deux ans, et ce, aux motifs décrits dans sa résolution n° 23-05-24-12;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande et ses démarches auprès du gouvernement, en référence aux motifs décrits dans sa résolution n° 23-05-24-12:

- d'adopter rapidement le Projet de loi 392 - *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gazières sur les autres usages du territoire*;

**Et résolu également** de transmettre copie de la présente résolution de la Ville de Saint-Césaire, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M<sup>me</sup> Maïté Blanchette-Vézina, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

#### Résolution 2023-10-288

##### Poste de directeur adjoint aux opérations du service de Protection et de Secours civil / Entérinement de l'embauche

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal entérine l'embauche de M. Patrick Larose au poste de directeur adjoint aux opérations du service de Protection et de Secours civil, lequel a débuté ses fonctions le 2 octobre 2023;

La rémunération associée à ce poste cadre à temps plein est établie selon la grille salariale en vigueur de l'échelon 6 de la classe d'emploi et selon les primes de disponibilité et d'intervention établies pour le service de Protection et de Secours civil.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-289

##### Brigadiers scolaires / Entérinement de l'embauche

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Suzanne Leclerc et de M. Sylvain Richard au poste de brigadier scolaire à temps partiel pour la saison scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution 2023-10-290

##### Programme de financement de la formation des pompières et pompiers 2024-2025 / Projection des besoins

**Considérant** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Considérant** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Considérant** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de deux (2) personnes pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) personnes pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompières et pompiers pour la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-291

#### **Avenue des Érables et rue Leclair / Implantation d'un corridor de sécurité**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'approuver le plan daté du 27 septembre 2023, produit par le service de Protection et de Secours civil, du corridor de sécurité à implanter sur l'avenue des Érables et la rue Leclair pour la saison 2024, afin de rendre plus sécuritaire le détour à faire par les cyclistes en raison de la fermeture du pont de la piste cyclable, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-292

#### **Contrats de Fourniture de service de répartition des appels incendie et de Gestion des appels 911 avec Cauca / Autorisation de signature**

---

**Considérant** que le Conseil municipal a pris connaissance des projets de contrats proposés par la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (Cauca) de Saint-Georges, district de Beauce, concernant la Fourniture de service de répartition des appels incendie et de Gestion des appels 911 et s'en trouve satisfait;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Et résolu** d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les contrats suivants avec la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (Cauca) de Saint-Georges, district de Beauce:

- Fourniture de service de répartition des appels incendie;
- Gestion des appels 911.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-293

#### **Projet d'étude d'opportunité en matière de sécurité incendie avec les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Paul-d'Abbotsford / Dépôt d'une demande d'aide financière**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire et les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Paul-d'Abbotsford, désirent présenter un projet d'étude d'opportunités en matière de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète comme suit :

- le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire s'engage à participer au projet d'étude d'opportunités en matière de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire nomme la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-294

#### **Scie à découpage multiple (Remplacement) / Acquisition**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'une nouvelle scie à découpage multiple (tronçonneuse MLW-MXF314-2XC) pour le service de Protection et de Secours civil auprès d'Outillages Migmaro de Saint-Hyacinthe, pour le prix de 2 799 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 24297 datée du 27 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

### Résolution 2023-10-295

#### Essais de pompage au puits P-6 – Secteur Honoréville / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation lancé le 20 septembre 2023 pour le projet des essais de pompage au puits P-6 – Secteur Honoréville et la réception de soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix avec taxes	Commentaire
Les Pompes MC Saint-Georges	11 500,00 \$	13 291,11 \$	Conforme
Les Forages L.B.M. inc. Victoriaville	35 700,00 \$	41 046,08 \$	Conforme
Services Techniques HG inc. Kirkland	\$	\$	N'a pas déposé

**Considérant** la recommandation de LNA Hydrogéologue Environnement de Québec, notre chargé de projet et surveillant de chantier;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / HM202309.13 Essais de pompage au puits P-6 – Secteur Honoréville au plus bas soumissionnaire conforme, Les Pompes MC de Saint-Georges, pour le prix de 11 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans sa soumission datée du 4 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-296

#### Reconstruction de la conduite de surverse « Éléphant blanc » - Réalisation d'une campagne de mesure de débit / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation lancé le 27 septembre 2023 pour le projet de la campagne de mesure de débit dans le dossier de reconstruction de la conduite de surverse « Éléphant Blanc » et la réception de soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix avec taxes	Commentaire
EnviroServices Inc. Terrebonne	34 379,69 \$	39 528,05 \$	Non-conforme
Avizo Experts-Conseils Sherbrooke	41 520,00 \$	47 737,62 \$	Conforme
Simo Management inc Montréal	57 400,00 \$	65 995,65 \$	Conforme

**Considérant** la recommandation de BHP Conseils de Montréal, notre chargé de projet et surveillant de chantier;

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / HM202309.15 Reconstruction de la conduite de surverse « Éléphant blanc » - Réalisation d'une campagne de mesure de débit, au plus bas soumissionnaire conforme, Avizo Experts-Conseils de Sherbrooke pour la somme de 41 520 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-297

#### Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 7

---

**Considérant** la recommandation datée du 3 octobre 2023 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI, concernant le décompte progressif n° 7 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 7 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 809 086,09 \$ incluant les taxes, auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et de la déclaration statutaire de l'adjudicataire ainsi que des attestations de conformité aux CNESST et CCQ.

**Et résolu également** d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière ou en son absence, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, à titre de trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-298

#### Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt / Décompte progressif n° 2

---

**Considérant** la recommandation datée du 2 octobre 2023 de la firme d'ingénieurs BHP Conseils de Montréal, concernant le décompte progressif n° 2 au contrat n° AO / HM202303.05 – Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt;

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat n° AO / HM202303.05 – Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt, d'une somme de 716 774,07 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Les Entreprises Michaudville inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser Me Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-299

#### **Second projet de règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que des copies sont disponibles pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que le règlement n° 92-2005-80 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** que l'assemblée de consultation publique concernant le règlement n° 92-2005-80 a eu lieu ce 10 octobre 2023 à compter de 19h30;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adopter, avec changement, soit l'ajout de la zone n° 521 à l'article 9, le second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales »;

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Résolution 2023-10-300**

**PIIA-11-2023 soumis par M<sup>me</sup> Catherine Malouin, mandataire pour M. Yves Viens, le propriétaire du lot n° 5 830 602 situé au 1602, avenue Saint-Paul / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M<sup>me</sup> Catherine Malouin, mandataire pour M. Yves Viens, le propriétaire du lot n° 5 830 602 du cadastre du Québec, zone n° 209, concernant l'installation d'une enseigne perpendiculaire (intégrée) sur la façade principale du bâtiment situé au 1602, avenue Saint-Paul;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-11-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 28 septembre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise tel que soumis, le PIIA-11-2023 concernant l'installation d'une enseigne perpendiculaire (intégrée) sur la façade principale du bâtiment situé au 1602, avenue Saint-Paul, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M<sup>me</sup> Catherine Malouin, mandataire pour M. Yves Viens, le propriétaire du lot n° 5 830 602 du cadastre du Québec, zone n° 209.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-10-301**

**PIIA-12-2023 soumis par M. Samuel Patenaude, le propriétaire du lot n° 1 592 484 situé au 1351-1353, rue Saint-Georges / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Samuel Patenaude, le propriétaire du lot n° 1 592 484 du cadastre du Québec, zone n° 212-P, concernant la construction d'une habitation bifamiliale isolée projetée au 1351-1353, rue Saint-Georges;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-12-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 28 septembre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise tel que soumis, le PIIA-12-2023 concernant la construction d'une habitation bifamiliale isolée projetée au 1351-1353, rue Saint-Georges, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Samuel Patenaude, le propriétaire du lot n° 1 592 484 du cadastre du Québec, zone n° 212-P.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

### Résolution 2023-10-302

#### **PIIA-13-2023 soumis par M<sup>me</sup> Laurence Hurtubise, la propriétaire du lot n° 1 593 211 situé au 171A, route 112**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M<sup>me</sup> Laurence Hurtubise, la propriétaire du lot n° 1 593 211 du cadastre du Québec, zone n° 201, concernant le remplacement des panneaux graphiques disposés à même l'enseigne sur poteaux (isolée), située en cours avant de l'immeuble du 171A, face à la route 112;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-13-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 28 septembre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise tel que soumis, le PIIA-13-2023 concernant le remplacement des panneaux graphiques disposés à même l'enseigne sur poteaux (isolée) et disposés à même l'enseigne sur poteaux (isolée), située en cours avant de l'immeuble du 171A, face à la route 112, demande soumise par M<sup>me</sup> Laurence Hurtubise, la propriétaire du lot n° 1 593 211 du cadastre du Québec, zone n° 201.

Adoptée à l'unanimité

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

### Résolution 2023-10-303

#### **Municipalité de La Macaza – Maisons flottantes et leur usage / Appui**

**Considérant** que la Municipalité de La Macaza demande un appui dans sa demande auprès des gouvernements fédéral et provincial afin que soit interdit l'accès aux plans d'eau des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec, et ce, aux motifs décrits dans sa résolution n° 2023-08-134;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la Municipalité de La Macaza, dans sa demande et ses démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial, pour tous les motifs invoqués dans sa résolution n° 2023-08-134 citée en préambule.

## Séance ordinaire du 10 octobre 2023

**Et résolu également** qu'une copie de la présente résolution d'appui de la Ville de Saint-Césaire soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, M. Benoît Charrette et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M<sup>me</sup> Maité Blanchette-Vézina.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-10-304

#### Halte routière – Parc à neige 2023-2024 / Octroi de contrats

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer les contrats pour la fabrication du parc à neige 2023-2024 à la Halte routière de Saint-Césaire sur la route 112, soit un site de glissade pour l'hiver 2023-2024, à :

- Conception Snotech inc. de Granby pour la conception et l'entretien du site pour le prix de 14 100 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 24-06 datée du 14 juin 2023.
- Surfaçage Expert inc. de Valcourt pour l'enneigement du site pour le prix de 19 425 \$ plus les taxes tel qu'il appert au devis n° 3 daté du 13 juin 2023;

Adoptée à l'unanimité

#### Affaires nouvelles

### Résolution 2023-10-305

#### Conteneurs pour le Garage municipal / Acquisition

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de 2 conteneurs pour le Garage municipal situé au 110 de la route 112, auprès de ATS Container Services de LaSalle, pour le prix de 7 850 \$ incluant le transport, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission N° 11842 datée du 2 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité



**Séance ordinaire du 10 octobre 2023**

**Correspondances**

**Période de questions**

**Fin de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2023-10-274, 2023-10-275, 2023-10-276, 2023-10-278, 2023-10-280,  
2023-10-282, 2023-10-283, 2023-10-284, 2023-10-288, 2023-10-289,  
2023-10-291, 2023-10-292, 2023-10-294, 2023-10-295, 2023-10-296,  
2023-10-297, 2023-10-298, 2023-10-304, 2023-10-305.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe